

Parc national de forêts

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Le cœur du Parc national, par la qualité des patrimoines naturel et culturel qu'il abrite et leur bon état de conservation, est un espace de connaissance scientifique et un lieu attractif pour le grand public. À ce jour, seuls quelques secteurs sont aménagés pour l'accueil du public et les équipements sont parfois anciens. La forte représentation des forêts publiques est un atout pour organiser l'accueil des visiteurs. En outre, le cœur du Parc national accueille des activités économiques qu'elles soient forestière, agricole ou cynégétique.

Si le cœur du parc national a vocation à être un espace de ressourcement, d'inspiration et de découverte, une attention particulière est à porter à la coexistence avec les autres activités qui fondent l'économie locale. La bonne articulation de ces acteurs et l'accueil de nouveaux publics nécessitent d'anticiper les potentiels conflits d'usage.

La mise en place d'une stratégie d'accueil du public dans le cœur est une priorité pour assurer un partage paisible de l'espace. En accord avec les propriétaires et prioritairement dans les forêts publiques, des espaces sont aménagés spécifiquement. Des dispositions sont prises pour anticiper les conflits d'usage au regard de la circulation motorisée et de l'organisation des manifestations. Des outils sont développés pour partager les informations et suivre les flux de fréquentation ainsi que leurs interactions avec les patrimoines et les activités qui se pratiquent en cœur.

Mesure n°1. Organiser l'accueil du public et faire découvrir les patrimoines du cœur

Mesure n°2. Partager l'espace du cœur entre tous les usagers

MESURE N°1. ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC ET FAIRE DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES DU CŒUR

Les signataires de la charte, et notamment les propriétaires de zones pressenties, s'engagent à développer des modalités d'accueil du public en cœur. La découverte des patrimoines et notamment de la grande faune sauvage constituent le fil conducteur des expériences proposées aux visiteurs.

En cœur, des espaces dédiés à l'accueil du public sont spécialement aménagés. Ce sont « les portes du cœur ». Pendant la durée de la charte, quatre portes sont aménagées : elles sont prioritairement installées dans les grands massifs forestiers et les sites emblématiques du cœur.

Dans les massifs d'Arc-Châteauvillain et d'Auberive, les lieux à retenir sont étudiés et travaillés en concertation étroite avec l'ONF. Ils tiennent compte de la présence des aménagements d'accueil existants et de leur état de conservation, et des autres usages de proximité pour limiter les éventuels conflits (rendez-vous de chasse, accessibilité depuis les axes de circulation, etc.). À Arc - Châteauvillain, ces travaux sont menés en lien avec la stratégie d'accueil détaillée dans le plan de gestion de la réserve intégrale. En forêt communale de Châtillon, en accord avec la commune propriétaire, le lieu-dit « le parcours sportif » est aménagé. La vocation pédagogique et d'accueil de la réserve naturelle de Chalmessin est reconnue et promue en aménageant la 4e porte du cœur. Les actions culturelles et d'éducation qui y sont organisées sont maintenues et soutenues. La commune de Vals-des-Tilles et le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, propriétaires, sont associés à

Parc national de forêts

la conception, l'aménagement et l'animation de cet espace.

Les portes du cœur offrent aux visiteurs des espaces spécialement aménagés pour favoriser le ressourcement, l'inspiration et la découverte des patrimoines du cœur. Une signalétique adaptée est mise en place et entretenue. Les visiteurs sont invités à vivre une expérience en lien avec la stratégie de « Mise en tourisme du Parc national ». Une attention particulière est portée à l'accessibilité de ces sites aux publics à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, personnes à déficience visuelle, auditive ou mentale). Dans ces secteurs, l'exercice de la chasse et la circulation motorisée sont interdites.

La réflexion sur l'aménagement de ces lieux est initiée dès la création du Parc national pour être opérationnelle à l'issue du premier programme quinquennal d'actions. À la demande de propriétaires (publics ou privés) et pendant la durée de la charte, de nouveaux sites peuvent être aménagés avec l'accord du Conseil d'administration de l'établissement public et avis des fédérations départementales des chasseurs. En complément, l'ensemble du cœur est doté d'un schéma d'interprétation des patrimoines pour raconter l'histoire de ce territoire devenu 11ème Parc national français dédié à la forêt.

Dans le cœur, le bivouac et le camping sont réglementés dans un double objectif : limiter les risques de nuisance et de conflits d'usage, et renforcer la fonction d'accueil des villages.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- conduit des projets	- portent ou soutiennent des projets	Régions, Départements et Communautés de communes
- apporte un appui technique et financier	- facilitent la mise en place de projets	Communauté de communes
- assure l'entretien d'équipement	- mobilisent les opérateurs locaux	Propriétaires forestiers et locaux
- développe des outils innovants		Structures d'éducation à l'environnement
- propose des offres de découverte		

EXEMPLES D'ACTIONS

- Aménager les portes du cœur.
- Réaliser un schéma d'interprétation.
- Proposer des offres de découverte du cœur et de ses patrimoines.

MESURE N°2. PARTAGER L'ESPACE DU CŒUR ENTRE TOUS LES USAGERS

S'assurer de garantir un partage paisible de l'espace dans le cœur, nécessite de mobiliser à la fois des acteurs et des outils.

Parc national de forêts

Au sein du Conseil économique social et culturel de l'établissement public du Parc national, une commission « Partage de l'espace » est installée. Composée de toutes les catégories d'usagers du cœur, c'est un espace d'échange pour porter un regard transversal sur la fréquentation du cœur. Elle évalue la réalité du partage de l'espace et conseille l'établissement public dans sa politique d'accueil et d'aménagement. Des actions de formation et de conventionnement sont favorisées entre catégories d'acteurs afin de mieux se connaître et renforcer la qualité de l'accueil en cœur.

Dans le cœur, la circulation motorisée est réglementée pour préserver la quiétude des lieux et la cohabitation entre les usages. Des dispositions particulières sont prises pour garantir le bon exercice des activités forestière, agricole et cynégétique. Un travail spécifique est à conduire avec les fédérations départementales des chasseurs et les sociétés de chasse pour limiter le nombre et la circulation des véhicules à moteur lors des actions de chasse. Plus largement, un plan de circulation motorisée est élaboré avec les propriétaires, les gestionnaires, les collectivités et les opérateurs économiques dans le cadre du premier programme d'action de la charte (Cf. Orientation 10). Pour favoriser les déplacements doux et la découverte du cœur, un schéma spécifique est à réaliser. Il s'appuie sur les plans départementaux d'itinéraires, de promenade et de randonnée. Il met en relation les portes du cœur et les pôles touristiques (Cf. Orientation 14).

L'organisation de manifestations publiques ou de compétitions sportives est encadrée. Les démarches éco-responsables, respectueuses des patrimoines, des propriétaires et des autres usagers sont soutenues par l'établissement public. Les compétitions sportives motorisées ne sont pas autorisées.

Dans les portes du cœur, la chasse est interdite. Pour s'assurer de la cohérence avec les pratiques cynégétiques des secteurs environnants, des dispositions spécifiques sont prises. La recherche d'animaux blessés avec un conducteur agréé est autorisée dans tous ces espaces.

Pour garantir un accueil de qualité pour les nouveaux visiteurs et réduire les risques de conflit d'usage, une cartographie interactive est déployée prioritairement à l'échelle du cœur. Elle indique dans le temps et dans l'espace, les sites et itinéraires de visites, les secteurs occupés par la chasse ou des activités spécifiques (manifestations, compétitions sportives, etc.). Cet outil permet au visiteur de préparer sa visite du cœur d'une part, et aux chasseurs notamment de renforcer la sécurité de leurs actions d'autre part. Il est attendu la plus grande collaboration de tous les usagers de l'espace naturel afin de le renseigner de la façon la plus précise et actualisée possible.

Le partage de l'espace nécessite aussi, la mise en place d'une veille. Elle intègre à la fois une dimension sociologique (comportement et attentes des usagers), environnementale (impact sur les milieux et les espèces) et économique (retombées locales). Ces analyses facilitent le pilotage et l'évaluation de la politique d'accueil en cœur. Elles sont menées en lien avec les retours d'expérience tirés des parcs nationaux et des autres espaces naturels protégés.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- anime la commission partage de l'espace	- mettent en place un plan de circulation motorisée	État
- accompagne les bonnes pratiques	- diffusent les informations.	ONF
- apporte son appui technique et/ou financier aux projets	- mettent à disposition leurs équipements	Propriétaires forestiers et leurs g Structures d'éducation à l'enviro

Parc national de forêts

développe et partage des outils		Fédération départementales et s chasse
suit et évalue		Fédérations et associations d'ac pleine nature

EXEMPLES D' ACTIONS

- Développer une cartographie interactive.
- Réaliser un guide de l'organisation de manifestation en cœur.
- Réaliser des études de suivi et d'évaluation de la fréquentation des portes du cœur

Pages 65 à 67

Référence ID de l'article : #6205

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-22 08:40